

DEC132751DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Bourdelais,
Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrice Bourdelais, aux fonctions de Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Vu le projet de memorandum of understanding (MOU) entre l'Université de Keio et le CNRS ;

Vu le projet de convention portant création du Laboratoire International Associé (LIA) Human Protection and Responses to Disaster - Intensive Care in Industrial Societies (HPRD) entre le Ministère des Affaires Etrangères, l'Université Lille 1 Sciences et Technologies, la Graduate School of Global Studies de l'University of Doshisha Kyoto, le FUKushima FUTURE Center for REGIONAL Revitalization de l'University of Fukushima et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le MOU entre l'Université de Keio et le CNRS.

Art. 2. – Délégation est donnée à M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA HPRD entre le Ministère des Affaires Etrangères, l'Université Lille 1 Sciences et Technologies, la Graduate School of Global Studies de l'University of Doshisha Kyoto, le FUKushima FUTURE Center for REGIONAL Revitalization de l'University of Fukushima et le CNRS.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 septembre 2013

Alain Fuchs

